

Actu Api

Une nouvelle revue ? Non, plus que cela :

- un service rendu par les trois associations apicoles wallonnes, dans le cadre d'une Europe apicole qui se met en place ;

- unè réponse dynamique et rapide de notre belle région aux programmes européens et à une évolution apicole qui ne cesse de s'accélérer.

"Couleur miel", depuis cinq ans, fait la preuve que le travail conjoint de tous les apiculteurs permet de grandes choses. "Couleur miel" montre une apiculture qui gagne. Les Pouvoirs publics ont été sensibilisés par notre savoir-faire et par nos connaissances sur l'abeille et les produits de la ruche.

Aujourd'hui, il nous faut relever le défi lancé par l'Europe pour "améliorer la production et la commercialisation du miel". La seule façon d'y arriver est d'y associer tous les apiculteurs de Wallonie et de Bruxelles. Ce bulletin de contact constitue un nouveau pas en avant. Il permettra à tous d'être informés en même temps. Cette nouvelle source d'informations sur les sujets d'actualité sera bénéfique pour toute l'apiculture wallonne et bruxelloise.

Aussi, voici le premier bulletin de liaison :

- il porte le nom, très suggestif, d'ActuApi ;

- gratuit, il paraît, le même mois, dans les trois revues apicoles wallonnes ;

- il suit l'évolution sanitaire des régions ;

MAIS IL SERA AVANT TOUT CE QUE VOUS VOULEZ BIEN QU'IL SOIT.

Nous espérons que ce bulletin de liaison apicole vous apportera les informations que vous recherchez et nous permettra de répondre ensemble aux défis européens.

J.-M. BOHET

Ph.-A. ROBERTI

L. NOËL

Éditorial



Du neuf pour les apiculteurs wallons

Avec l'arrivée cette année du programme européen d'amélioration de la production et de la commercialisation du miel, la situation des apiculteurs wallons devrait progressivement s'améliorer. Suite à une enquête réalisée auprès de 300 d'entre eux, il ressort que les besoins principaux touchent prioritairement aux aspects sanitaires du cheptel, à l'encadrement sur le terrain et à l'information.

Pour les quelques apiculteurs qui commercialisent leur miel en dehors de leur domicile, une aide à la valorisation de leur miel, une clarification de la législation et des possibilités de vente sont demandées.

Quelles seront les nouveautés à votre niveau ?

Pour vous, ce feuillet d'information constitue probablement la première concrétisation du programme européen de soutien de l'apiculture.

ActuApi est là pour vous apporter rapidement les informations importantes qui concernent tous les apiculteurs. Afin de n'oublier personne, il sera distribué gratuitement quatre fois cette année par le biais de votre revue habituelle ou à votre demande si vous n'êtes affiliés à aucune organisation.

Côté conférences, le programme prévoit également la mise en place d'un nouveau matériel didactique pour conférenciers. Un kit de présentation des dernières nouveautés techniques, des nouvelles contraintes du marché... (quatre modules prévus) sera distribué aux conférenciers intéressés. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes concernés.

Assistance sanitaire

Comme pour la majorité des apiculteurs wallons, la lutte contre la varroase et ses

maladies associées (loques, virus...) constitue probablement une de vos priorités. Vous voulez être informés et conseillés de l'évolution de la situation sanitaire dans votre région. Pour cela, vous comptez sur un personnel d'encadrement parfaitement formé. Vous attendez également de pouvoir traiter vos ruches avec des produits accessibles à faible coût.

Pour répondre à vos attentes, voici ce que nous comptons mettre en place :

1) Séances de recyclage pour les agents sanitaires, les assistants apicoles assermentés et toute personne amenée à encadrer les apiculteurs régulièrement (responsables de sections...). Un module de formation est ainsi prévu dans chaque province.

2) Un réseau de surveillance et d'avertissement pathologiques sera mis en place au départ de ruchers (± 20 ruchers) répartis géographiquement dans toute la Wallonie. Les ruchers sélectionnés permettront de suivre plus particulièrement :

- l'évolution du niveau d'infestation de la varroase et de ses maladies associées dans les différentes régions;
- l'évolution des phénomènes de résistance de varroa aux produits de traitement;
- le développement des capa-

cités de résistance de l'abeille aux varroas.

Un technicien apicole sera chargé d'assurer le suivi de ces différents ruchers. Nous recherchons actuellement des apiculteurs ou des sections qui pourraient mettre à la disposition du programme plusieurs ruches de leur rucher pour participer à ce suivi sanitaire.

3) Vu qu'actuellement dans le cadre de la lutte contre la varroase, un seul produit est agréé, de nouveaux produits seront testés sur le terrain en vue de pouvoir les proposer aux apiculteurs rapidement.

Assistance technique

Travailler avec des abeilles douces et productives bien adaptées à la région, c'est certainement ce que recherchent la plupart d'entre vous. Pour y arriver, avec l'aide des éleveurs, nous comptons vous aider et mettre en place des programmes de sélection, entre autres par la création de ruchers de contrôle des lignées proposées aux apiculteurs.

Tous les apiculteurs wallons qui désirent valoriser leur miel pourront le faire analyser à un prix plus avantageux que jamais.

Pour les apiculteurs soumis aux règles de l'hygiène alimentaire

(vente de miel en dehors de son domicile), un code de bonne conduite pour la production et l'extraction du miel sera établi. Ce code devra répondre aux exigences de la nouvelle législation sanitaire et clarifier la situation actuelle. Dès sa concrétisation, il sera diffusé auprès des apiculteurs.

L'encadrement des apiculteurs cherchant un revenu dans leur activité, sera poursuivi :

- soutien des initiatives de mise en place de *Miel sous label* européen (A.O.P. appellation d'origine protégée);
- recherche de nouvelles voies de commercialisation des produits;
- conseils relatifs à la présentation des produits;
- amélioration des outils statistiques....

Recherche appliquée sur le miel

Côté recherche sur le miel, c'est l'aspect organoleptique (arôme et saveurs) des miels que nous avons choisi de privilégier.

Une cellule de dégustateurs sera formée à la reconnaissance des saveurs caractérisant nos miels et à la détermination de miels monofloraux (groupe de 10 à 15 personnes). L'objectif à terme est de pouvoir utiliser les pics aromatiques des miels comme indicateur d'origine des miels au même titre que l'analyse pollinique.

Si cette formation vous intéresse (elle demande une grande disponibilité), veuillez nous contacter.

Nous espérons mener à bien toutes ces actions cette année. Comme vous avez pu le constater, cela ne pourra se faire sans une implication directe de plusieurs d'entre vous.

L'avenir de notre apiculture est en jeu

Pour vous donner de plus amples renseignements concernant ce programme, nous organisons une matinée d'information le dimanche 22 mars 1998 à 10 heures aux Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur. Nous invitons tous les apiculteurs, ou au moins une personne par section, à y participer, de façon à rediffuser l'information auprès des autres apiculteurs.

Varroase, que faire ce printemps ?

Voici bientôt dix ans que l'on traite les ruches avec de l'APISTAN®. L'an dernier, nous avons vérifié l'efficacité de ce produit dans plusieurs ruchers de Wallonie. La conclusion de ce test était sans appel : plusieurs populations de varroas présentent un début de résistance au fluvalinate (matière active de l'APISTAN® ou du KLARTAN®). Sur le terrain, un traitement de contrôle dans les ruchers traités avec l'APISTAN® ne faisait tomber que quelques varroas (moins de 20 acariens). Si l'on continue à utiliser le fluvalinate, le nombre de varroas résistants risque d'augmenter très rapidement. Le traitement ne sera donc plus suffisamment efficace et les colonies vont s'effondrer malgré les efforts de l'apiculteur.

Il faut donc changer ses habitudes dès aujourd'hui. L'APIVAR® va remplacer l'APISTAN®.

Ce produit a comme matière active l'amitraz, produit acaricide beaucoup plus fragile que le fluvalinate. Si les rubans d'APIVAR® ressemblent fortement aux lanières d'APISTAN®, leur utilisation nécessite cependant plus de rigueur. Il faut veiller absolument à ce qu'ils soient en contact direct avec les abeilles, même s'il faut les déplacer au cours du traitement ou rallonger les bandes avec un filament si vos

cadres sont trop hauts (Voinot...). Ils seront donc répartis au coeur du couvain ou de la grappe, et non sur des cadres latéraux ou dans un corps supérieur peu occupé. Le traitement sera de huit semaines et non de six comme avec l'APISTAN®. Une attention particulière doit également être portée au stockage de l'APIVAR®. Le paquet de dix rubans doit être ouvert juste avant le traitement. Le produit laissé à l'air libre se dégrade en quelques mois. Placé dans la ruche, un ruban a une durée de vie de

8 à 10 semaines. Contrairement à l'APISTAN®, après ce délai, la quantité de matière active présente dans le ruban n'aura plus une efficacité suffisante. Il n'est donc plus question de conserver un paquet ouvert d'une année à l'autre. Il faut également éviter d'exposer les rubans au soleil, ce qui aurait pour conséquence de les neutraliser très rapidement.

Faut-il dépister ce printemps ?

Rien n'est plus comme avant. Si jusqu'à présent, un seul traitement en fin de saison était suffisant, aujourd'hui, ce n'est plus toujours le cas. Idéalement, il faudrait donc assurer un suivi continu des varroas présents dans ses ruches. Comment ?, me direz-vous.

C'est très simple si vous disposez d'un plancher grillagé, il suffit de vérifier lors de chaque visite (ou mieux encore, toutes les semaines) le nombre de varroas tombés sur le lange (plaque de polystyrène blanche ou bois peint de couleur claire) situé sous le

grillage. Ces acariens ressemblent à de petits crabes à huit pattes de couleur marron brillant, d'environ 1,5 mm sur 1 mm. Ces contrôles sont essentiels surtout en début et en fin de saison. Au printemps, si vous observez plus de dix varroas sur le

plancher, un contrôle avec un produit acaricide autre que le fluvalinate s'impose certainement.

Pour évaluer le nombre d'acariens présents dans une colonie au printemps, il n'est pas nécessaire d'effectuer un traitement complet. Il suffit de faire tomber les varroas présents sur abeilles adultes. Pour cela, deux à quatre jours suffisent. Après ce délai, quelque 80 % des varroas présents sur les abeilles pourront être récoltés sur le plancher. En fonction de l'étendue du couvain, vous pourrez estimer la population de varroas présents. En présence de couvain, on peut estimer grossièrement que les deux-tiers des acariens sont enfermés dans le couvain. Avec deux rubans vous dépisterez une dizaine de ruches sans difficultés. Les

En 1998, il faut éviter d'utiliser l'APISTAN® ou le fluvalinate pour le traitement varroase de vos ruches

rubans sont déplacés d'une ruche vers une autre tous les trois à quatre jours. Si le nombre de varroas tombés lors du dépistage est trop important (environ plus de 20 varroas), il faudra alors passer au traitement systématique des ruches infestées (deux rubans pendant huit semaines). Il ne faut donc pas tarder pour effectuer ces tests. **On ne peut pas traiter des ruches en période de miellée.**

Vous l'aurez compris, le plancher grillagé permettant un contrôle des varroas morts devient un instrument de travail indispensable. Pensez-y lors du renouvellement de vos planchers. Souvent, quelques aménagements mineurs vous permettront d'adapter vos planchers existants.

Risque de nosérose

Si la varroase est un parasite redoutable, il ne faut pas en oublier pour autant la nosérose.

Cette année, avec les températures exceptionnellement élevées que nous avons connues en janvier, beaucoup de colonies ont déjà débuté leur élevage. Le refroidissement qui a suivi fragilise toujours les ruches.

Les réserves de miel et de pollen ne doivent pas être trop abondantes vu l'arrière-saison étonnante que nous avons connue en 1997 (élevage très tardif et peu de récolte). Si les colonies ne disposent pas de pollen de qualité en quantité suffisante (saule marsault, fruitiers et pissenlits), les risques de voir la nosérose se développer dans votre rucher sont réels. Soyez donc très attentifs à toute déjection anormalement abondante ou à un développement insuffisant de certaines de vos colonies.

En cas de doute, n'hésitez pas à prélever des abeilles pour réaliser un dépistage des spores de nosérose.

Si personne ne peut réaliser ce test dans votre section, contactez-nous et nous vous communiquerons un endroit où ce dépistage peut être réalisé.

L'APIVAR® peut être commandé avec le bon spécifique

Cette commande de rubans APIVAR® doit être renvoyée **avant le 1er avril 1998**

à M. POLUS
rue du Gibet 16 - 6940 ROME-DURBUY

Du neuf pour les apiculteurs **Varroase, que faire ce printemps ?**
 Dès cette année, l'Europe cofinance certains projets apicoles en Wallonie et à Bruxelles. Quels sont-ils et qu'est-ce qui va changer pour vos abeilles ?
 Suite à la résistance à l'Apistan® dans notre région, que peut-on faire dans son rucher ? Quelques conseils pour vous permettre de ne pas prendre de risques.

CONTACTS :

U.F.A.W.B.
 Mme Greuse
 401 Route de Charleroi
 7134 LEVAL-TRAHEGNIES
 Tél. et fax : 064/33 46 31

U.R.R.W
 Philippe-Auguste ROBERTI
 Ferme apicole de Malplaquée, 11
 5070 SART-ST-LAURENT
 Tél. et fax : 071/71 29 67

CARI asbl
 4 Place Croix du Sud
 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 Tél. : 010/47 34 16 - Fax : 010/47 34 94
 Email : Bruneau@ecol.ucl.ac.be

Nouveau Produit

Caractéristiques du produit

- **Composition qualitative et quantitative d'Apivar®**
 Amitraze 3,33%
 Excipient q.s.p. 96,67%
 Sachet étanche de 10 rubans à libération prolongée.
- **Espèce cible, utilisation**
 En traitement des ruchers, pour lutter contre la varroase des abeilles.
- **Mode d'emploi**
 Insérer un ruban entre deux cadres, à raison de deux rubans espacés par ruche "si possible entre des cadres à couvain" et laisser en place pendant une durée de six semaines. Porter des gants n'est pas nécessaire.
- **Temps d'attente**
 Miel, cire, pollen, propolis : 0 jours.
- **Emballage**
 Sachet étanche de 10 rubans de 15 g, soit 150 g de spécialité par sachet.
- **Conservation**
 Conserver à température ambiante. Ne pas jeter des rubans dans les mares ou les cours d'eau. Les rubans usagés et les emballages doivent être collectés par des services de ramassage reconnus. Conserver hors de portée des enfants. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux.
- **N° d'agrément : 8881/B**
- **Distributeur : VMD sa, Berendonk 74 - 2370 Aarendonk**
- **Détenteur de l'agrément : Laboratoires Biové, France**



APIVAR®

**Elimine les varroas.
 Purement et Simplement.**

APIVAR: UN NOUVEAU MÉDICAMENT DANS LA LUTTE CONTRE LA VARROASE.

Ce nouveau médicament, à base d'Amitraze, est présenté sous forme de lanières rigides. La nouveauté? Le procédé de fabrication de ces lanières, qui permet de diffuser juste ce qu'il faut de principe actif, là ou il faut, juste quand il faut.

**PLUS DE 99% D'EFFICACITÉ:
 UNE ARME TERRIBLEMENT EFFICACE.**

APIVAR élimine les varroas avec un taux d'efficacité de plus de 99% après 6 semaines de traitement.

**LANIÈRES RIGIDES:
 UNE SIMPLICITÉ D'EMPLOI INÉDITE.**

Les lanières APIVAR sont très faciles à poser grâce à leur rigidité. Elles se glissent facilement entre les cadres de la ruche.

NON TOXIQUE, APIVAR RESPECTE L'ABEILLE/ LE MIEL ET TOUS LES PRODUITS DE LA RUCHE.

Des études ont prouvé qu'APIVAR est sans danger pour l'abeille et tous les produits de la ruche: miel, cire, propolis, pollen... Avec APIVAR, grâce à sa formulation et à la diffusion progressive et mesurée du principe actif, votre rucher est sain et les produits de vos ruches aussi.

Demandez vite conseil à votre spécialiste.
 Le traitement APIVAR est disponible dans des magasins de matériel apicole.



V.M.D. sa - BERENDONK 74 - B-2370 AARENDONK

